

Par l'échevin Ménard :

Q.—Quelles sont les personnes ou quelle est la personne chargées de vérifier les quantités d'asphalte fournies et livrées à la Cité en vertu des contrats ?

R.—(Répondra par écrit).

Q.—Est-ce que les prix qui ont été payés pour l'asphalte sont ceux du contrat et quel est le prix que la Cité devait payer par tonne ?

Par l'échevin Larivière :

Q.—Voulez-vous donner tous les détails quant à la livraison de l'asphalte :

La quantité livrée ;

Les dates de livraison ;

Par qui la vérification est faite ;

Les endroits où l'asphalte a été livrée ;

Qui a reçu l'asphalte dans les différentes cours ?

R.—(Répondra par écrit).

Q.—Quelles sont les personnes qui ont signé les réquisitions pour de l'asphalte ?

R.—(Répondra par écrit).

Q.—Les réquisitions pour asphalte étaient-elle préalablement soumises au Bureau des Commissaires, et est-ce que ledit Bureau a adopté des résolutions à ce sujet ?

R.—(Répondra par écrit).

Q.—Quelle est la quantité d'asphalte que la Cité a actuellement en entrepôt, soit dans les cours ou ailleurs ?

R.—Au 1er septembre, il y avait à la Cour du Nord 609 tonnes ; à la Cour de l'Est, 900 tonnes, et à la Cour de l'Ouest, 1,200 tonnes, formant un total de 2,909 tonnes.

Q.—Qui a vérifié ces quantités ?

R.—Les comptables de chacune des Cours. De plus, M. Primeau a fait un rapport qui correspond à 9 tonnes près avec celui des comptables.

Q.—Quelle quantité avez-vous utilisé depuis le 1er septembre ?

R.—A peu près 30 tonnes par jour.

Q.—Y a-t-il un M. Casault qui a vérifié les quantités d'asphalte déposées dans les Cours ?

R.—Pas à ma connaissance ni sur mes ordres.

Q.—Etes-vous en état de dire combien il serait resté d'asphalte en la possession de la Cité si tous les travaux de pavages en asphalte votés par la Cité avaient été exécutés ?

R.—Non.

Q.—Est-ce qu'il s'est ordonné plus d'asphalte que la Cité en avait besoin pour exécuter les travaux qui avaient été ordonnés par la Cité ?

R.—Non.

Q.—Est-ce l'habitude de prendre des mesures pour ne pas manquer de matériaux lorsqu'il y a des travaux considérables qui doivent être exécutés ?

R.—Il est nécessaire d'agir ainsi, surtout pour des matériaux qui viennent de loin.

Q.—Connaissez-vous des villes ou des municipalités qui achètent de l'asphalte de même qualité que la Cité, à des prix plus bas ?

R.—Je ne sais pas.

Par M. Ménard :

Q.—Y a-t-il des représentants de la Compagnie Elder Ebano qui ont sollicité des commandes d'asphalte, soit de vous ou d'autres officiers ?

R.—(Répondra par écrit).

Q.—Est-il à votre connaissance que des quantités d'asphalte ont été livrées avant que des ordres aient été donnés ?

R.—Pas à ma connaissance.

Q.—Voulez-vous vous assurer auprès de vos subalternes si ces choses ont existé et en informer la Commission, en donnant tous les détails ?

R.—Oui.

By Ald. Ménard :

Q.—Who are the persons or who is the person whose duty it is to verify the quantities of asphalt supplied and delivered to the City in virtue of contracts ?

A.—(Will reply in writing).

Q.—Are the prices paid for asphalt those specified in the contract and what is the price which the City was to pay per ton ?

By Ald. Larivière :

Q.—Will you give all the details as to the delivery of asphalt ;

The quantity delivered ;

The dates of the delivery ;

By whom was the verification made ;

The places where the asphalt was delivered ;

Who accepted the asphalt in the different yards ?

A.—(Will reply in writing).

Q.—Who are the parties that signed the requisitions for asphalt ?

A.—(Will reply in writing).

Q.—Were the requisitions for asphalt previously submitted to the Board of Commissioners and did the said Board adopt resolutions in this connection ?

A.—(Will reply in writing).

Q.—What is the quantity of asphalt which the City has now warehoused, either in the Yards or elsewhere ?

A.—On the 1st September there was in the Northern Yard 609 tons ; in the Eastern Yard, 900 tons, and in the Western Yard, 1,200 tons, forming a total of 2,909 tons.

Q.—Who has verified these quantities ?

A.—The accountants of each of the Yards ; moreover, Mr. Primeau has made a report corresponding to near 9 tons with that of the accountants.

Q.—What quantity did you use since the 1st September ?

A.—About 30 tons a day.

Q.—Is there a Mr. Casault who has verified the quantities of asphalt deposited in the Yards ?

A.—Not to my knowledge nor under my orders.

Q.—Are you in a position to say how much asphalt would have remained in the City's possession if the asphalt paving works, voted by the City, had been performed ?

A.—No.

Q.—Was there more asphalt ordered than the City required to perform all the works which had been ordered by the City ?

A.—No.

Q.—Is it the custom to take measures in order to have the materials required when there are considerable works to be done ?

A.—It is necessary to do so, specially for materials which come from afar.

Q.—Do you know any cities or municipalities who buy asphalt of the same quality as the City does and at inferior prices ?

A.—No.

By Ald. Ménard :

Q.—Were there representatives of the Elder Ebano Co. who solicited asphalt orders from you or from other officers ?

A.—(Will reply in writing).

Q.—Is it to your knowledge that quantities of asphalt were delivered before orders had been given ?

A.—Not to my knowledge.

Q.—Will you inquire from your subalterns if such things have been done and inform the Committee of same by giving all the details ?

A.—Yes.